

Fiche de données de sécurité

page: 1/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Optimo® Tech

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

Asp. Tox. 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Acute Tox. 4 (par voie orale)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

H332 Nocif par inhalation.

Skin Corr./Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Repr. 1

H360F Peut nuire à la fertilité

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H332

Nocif par inhalation.

H360F

Peut nuire à la fertilité

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de Prudence (Prévention):

P201

Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

P260	Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
Conseils de prudence (Intervention):	
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Conseils de Prudence (Stockage):	
P405	Garder sous clef.
Conseil de Prudence (Elimination):	
P501	Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle, 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine, alcool benzylique, Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1% naphtalène

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Concentré émulsifiable

Ingrédients soumis à réglementation

4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Teneur (W/W): 6,81 %

Repr. 1B (fertilité)

Numéro CAS: 110488-70-5

Aquatic Chronic 2

Numéro-CE: 404-200-2

H360F, H411

Numéro INDEX: 613-102-00-0

pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxy-méthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Teneur (W/W): 3,8 %

Acute Tox. 3 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 175013-18-0

Skin Corr./Irrit. 2

Numéro INDEX: 613-272-00-6

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 100

H315, H331, H335, H400, H410

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1% naphtalène

Teneur (W/W): < 50 %

Asp. Tox. 1

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119451097-39

Aquatic Chronic 2

H304, H411

EUH066

alcool benzylique

Teneur (W/W): < 30 %

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 100-51-6

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Numéro-CE: 202-859-9

Acute Tox. 4 (par voie cutanée)

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38

Eye Dam./Irrit. 2

01-2119492630-38

H319, H302 + H332

Numéro INDEX: 603-057-00-5

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[tris(1-phenylethyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-

Teneur (W/W): < 15 %

Aquatic Chronic 3

Numéro CAS: 99734-09-5

H412

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Teneur (W/W): < 1 %

Skin Corr./Irrit. 2

Numéro CAS: 84989-14-0

Eye Dam./Irrit. 1

Numéro-CE: 284-903-7

Aquatic Chronic 3

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119560592-37

H318, H315, H412

01-2119560592-37

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré, oxydes de soufre

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

110488-70-5: diméthomorphe (ISO); (E,Z)- 4-(3-(4-chlorophényl)- 3-(3,4-diméthoxyphényl) acryloyl)morpholine

VME 0,67 mg/m³

175013-18-0: pyraclostrobin (ISO)

VME 0,13 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière:	liquide
État physique:	liquide
Couleur:	jaune à brun
Odeur:	aromatique(s)
Seuil olfactif:	Non déterminé car nocif par inhalation
Température de fusion:	env. < -5 °C
Intervalle d'ébullition:	Données se rapportant au solvant env. 244 - 292 °C
Inflammabilité:	Données se rapportant au solvant non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair: 93 °C

(ISO 2719)

Température d'auto-inflammation: env. 435 °C

(Directive 92/69/CEE, A.15)

Décomposition thermique: 155 °C, 25 kJ/kg (DSC (OECD 113))

315 °C, 320 kJ/kg (DSC (OECD 113))

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

SADT: > 75 °C

Valeur du pH: env. 6 - 8

(CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C)

(en émulsion)

Viscosité dynamique: 15,5 mPa.s

(OECD 114)

(20 °C, 100 1/s)

Solubilité dans l'eau: émulsifiable

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants.

*Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 2,63 - 2,73**(20 °C)*

Pression de vapeur: env. 0,003 kPa

(20 °C)

Densité: Données se rapportant au solvant

env. 1,05 g/cm³

(Ligne directrice 109 de l'OCDE)

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

(Directive 92/69/CEE, A.14)

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

(UN Test O.2 (oxidizing liquids))

Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation:

non applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 500 - < 2.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): env. 3,45 mg/l 4 h

Test réalisé avec un aérosol.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg
Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant.

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : alcool benzylique

Evaluation du caractère mutagène:

La substance a montré des effets mutagènes lors de différents types de tests sur des cultures cellulaires, ceux-ci ne pouvant toutefois être confirmés sur des cultures de cellules de mammifères.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Classement-UE La substance a causé une altération de la fécondité lors d'essais sur les animaux.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Cette substance peut causer des dommages à la prostate après une ingestion répétée. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxy-méthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'inhalation répétée.

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Danger par aspiration

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,23 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,19 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 20,03 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

CE10 (72 h) 1,19 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

Données relatives à :4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Effets chroniques sur poissons:

CE10 (60 j) 0,116 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

NOEC (34 j) 0,107 mg/l, *Pimephales promelas*

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (98 j) env. 0,00235 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Essai n°210 de l'OCDE, Écoulement.)

Données relatives à :4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,22 mg/l, *Daphnia magna*

CE10 (21 j) 0,421 mg/l, *Daphnia magna*

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,004 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne directrice 202 de l'OCDE, 2ème par, semi-statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

NOEC (28 j) 0,00128 mg/l, *Mysidopsis bahia* (OPP 72-4 (Directive-EPA), Écoulement.)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

*Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle
Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration(FBC): 379 - 507, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305)
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro

UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies:

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE,
SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le transport:

9, EHS

Groupe d'emballage:

III

Dangers pour

oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro

UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies:

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE,
SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le transport:

9, EHS

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE, SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE, SOLVANT NAPHTA)

UN number or ID number: UN 3082
UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PYRACLOSTROBIN, SOLVENT NAPHTHA)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Polluant marin: OUI

Transport hazard class(es): 9, EHSM
Packing group: III
Environmental hazards: yes
Marine pollutant: YES

Précautions particulières à EmS: F-A; S-F

Special precautions EmS: F-A; S-F

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

prendre par l'utilisateur:

for user:

Transport aérien

Air transport

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE, SOLVANT NAPHTA)

UN number or ID number: UN 3082
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PYRACLOSTROBIN, SOLVENT NAPHTHA)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport hazard class(es): 9, EHSM
 Packing group: III
 Environmental hazards: yes
 Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

Le produit peut être expédié en tant que produit non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins, conformément aux dispositions de divers organismes de réglementation :

ADR, RID, ADN : Disposition spéciale 375 ;

JT/T617.3;

IMDG : 2.10.2.7 ;

IATA : A197 ;

TMD : Disposition spéciale 99(2) ;

49CFR : §171.4 (c) (2).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 1436, 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 84

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur,...)

Pendant la préparation de la bouillie et en cours d'application :

Protection de l'opérateur et du travailleur

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement)

et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur,...)

o Protection de l'utilisateur : Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu, et la mise en œuvre de protections collectives, constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter Dans le cadre d'une application avec une lance :

o pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 ou 4 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

- Protection respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi[1]masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3

OU

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité.

- Protection respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi[1]masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3

* pendant l'application : sans contact intense avec la végétation

Culture basse < 50 cm

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

Culture haute (>50 cm)

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

* pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures basses et hautes

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

o pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 ou 4 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité.
- Protection respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi[1]masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3

Pendant l'application : - pulvérisation vers le bas

* Si application avec tracteur avec cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

* Si application avec tracteur sans cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité.

Pour le travailleur, porter

- En cas de contact avec la culture, Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 m (20 m en culture d'artichauts) par rapport au point d'eau.

SPe3 : pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Protection des personnes présentes et des résidents : Respecter une distance de 20 mètres (distance incompressible) entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

Délai de rentrée dans la culture : 48 heures après traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Asp. Tox.	Danger par aspiration
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H360F	Peut nuire à la fertilité
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 + H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.10.2022

Version: 9.0

Date de la version précédente: 16.09.2022

Version précédente: 8.0

Date / Première version: 06.02.2009

Produit: **Optimo® Tech**

(ID Nr. 30449842/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 31.01.2023

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.